



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

siège social : DG de l'INSEE, Timbre Y502, 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14

<http://snadige.free.fr/>

Paris, le 22 mars 2005

Lettre n°11

Réformer la Haute Fonction Publique ?

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat a proposé de réformer la Fonction publique par la création de cadres statutaires élargis destinés en particulier à favoriser la mobilité des fonctionnaires. Les corps actuels seraient positionnés dans une grille, croisant cinq niveaux et six filières (administration, formation et culture, administration financière, santé-social, technique, sécurité).

Les informations actuellement disponibles restent sommaires. Cependant le G16 –qui regroupe les associations représentatives des membres des corps recrutés à la sortie de l'X ou de l'ENA, dont le SNADIGE – veille à ce que l'avis des hauts fonctionnaires soit bien pris en compte. Il accueille favorablement a priori ce qui est susceptible de favoriser la mobilité dans la haute fonction publique. Toutefois, pour qu'une telle réforme apporte un vrai progrès, il insiste pour :

- que l'ensemble des corps qui recrutent à la sortie de l'Ena et de l'X soient placés au niveau 5 de la grille, et non pour partie au niveau 5 et pour partie au niveau 4 (ce qui, dans l'avant-projet, serait le cas notamment des administrateurs civils et des administrateurs Insee) ;
- que l'harmonisation se fasse par le haut et ne se limite pas au seul aspect « statut », mais intègre aussi l'échelonnement indiciaire et les règles d'avancement ;
- que soit maintenue une gestion « de proximité » des carrières par corps ;
- d'éviter un dispositif qui pérennise un système indemnitaire prépondérant dans la rémunération globale, ne serait-ce qu'au regard des difficultés que cela pose en termes de retraites ;
- d'attacher les rémunérations davantage au poids du poste occupé, ce qui devrait s'opérer en positionnant les postes d'encadrement supérieur dans un certain nombre de « bandes de rémunération » (à l'exemple de la Fonction publique britannique) dans les limites desquelles les rémunérations sont fixées sur la base de contrats d'objectifs.

Bien entendu, la mise en place de cette nouvelle structuration de la Fonction publique doit se faire dans des conditions budgétairement acceptables. On ne pourra à ce propos faire l'économie d'une réflexion sérieuse sur les effectifs et les recrutements, particulièrement dans la haute fonction publique.

Appel à cotisation

Tu as certainement à cœur de donner au SNADIGE les moyens de poursuivre son action. Il te suffit pour cela de remplir le bulletin que tu trouveras sur notre site et d'envoyer ta cotisation à Marc Tapière, trésorier du SNADIGE, Insee - timbre C101.

Toutes les informations pratiques sont sur notre site : <http://snadige.free.fr/>.

Le GENES en panne

La nouvelle direction générale de l'INSEE avait enfin prêté l'oreille aux demandes de la direction du GENES visant à faire évoluer son statut actuel de direction de l'INSEE en l'alignant sur celui de la plupart des Grandes Ecoles. Le directeur général avait confié une mission à Bernard Pêcheur. Celle-ci avait conclu favorablement à la transformation du GENES en Etablissement Public Administratif (EPA). Par prudence, le conseiller d'Etat avait laissé ouvert la possibilité d'une transition par un Budget Opérationnel de Programme (BOP) tout en signalant que ce n'était pas le sens de l'avenir. **La décision du Comité de direction du 11 janvier 2005 a fait l'effet d'une douche froide.**

Le passage au statut d'établissement public était déjà inscrit dans le rapport LESOURNE-CURIEN de 1990 qui avait tracé les contours de la création du GENES. Le GENES était donc déjà dans une phase transitoire. Entre temps, des écoles de l'administration qui n'avaient pas encore le statut d'EPA l'ont obtenu : Groupe des Ecoles des Télécom, chacune des quatre écoles de l'armement, ENSAÉ, ENSTA, ENSICA, ENSIETA.

Les partenaires des Grandes Ecoles et des Universités ne comprennent pas qu'un établissement de l'enseignement supérieur ne dispose pas d'une personnalité morale. La Commission Européenne n'accepte de verser des bourses ERASMUS qu'à des établissements d'enseignement autonomes qui les reversent à leurs étudiants. Aujourd'hui, l'ENSAE ne peut pas verser de telles bourses et l'ENSAI n'est plus autorisée par les services de la Commission à

faire transiter ces bourses par une association de l'école. La Commission des Titres d'Ingénieur n'a donné l'habilitation à l'ENSAI que pour trois ans et avec une forte recommandation de devenir EPA. L'ENSAE qui souhaite rejoindre Paristech, association des Grandes Ecoles parisiennes qui répond à la concurrence internationale, n'a qu'un strapontin du fait de son statut actuel. Il est presque impossible de contractualiser avec des entreprises, des laboratoires ou des collectivités locales pour mener des projets communs qui supposent des échanges financiers, puisque les écoles du groupe n'ont pas de possibilité simple de recevoir des financements. Aujourd'hui, les écoles ne reposent que sur le financement budgétaire et la taxe d'apprentissage, là où les autres grandes écoles ont diversifié leurs ressources pour éviter de trop dépendre des financements budgétaires et de leurs gels.

Est-ce grave ? Oui, car les écoles ont la responsabilité de l'avenir de plus de 700 étudiants dont 80 % ne sont pas des fonctionnaires ! La décision d'un ajournement de quatre ans prise par le comité de direction conforte peut-être la partie « recherche » du GENES peu encline à quitter la sphère INSEE, mais handicape le développement des écoles. Le BOP n'est pas la solution. D'ailleurs, une autre grande école, l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle de Paris qui a actuellement le statut de « service de la Ville de Paris », confrontée à des problèmes semblables aux nôtres va passer sous statut d'EPA en 2006 !

Une nouvelle direction à Bercy

La DGTPE (Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique) est née, en novembre dernier, de la fusion de trois directions de notre Ministère : direction du Trésor, direction des Relations Economiques Extérieures et direction de la Prévision.

Voulue par F. Mer, mise en œuvre in extremis par N. Sarkozy, cette grande direction (5 services, 14 sous-directions, des pôles de compétence, 45 bureaux ainsi que deux agences) a pour mission de mettre en œuvre et mener des réflexions sur la politique économique de notre pays, dans une dimension européenne et mondiale.

Si l'organigramme de cette nouvelle direction a globalement préservé les structures préexistantes, des synergies ont d'ores et déjà été

opérées via des regroupements fonctionnels., qui concernent principalement les fonctions support (informatique, gestion du personnel...).

Considérée comme une menace pour certains, en raison du risque de marginalisation des agents de l'INSEE (particulièrement nombreux dans la sphère de l'ex-DP mais également bien présents dans l'ex-DREE et l'ex-Trésor) dans cette nouvelle structure, cette fusion peut également être vue comme une chance en ce qu'elle devrait ouvrir de nouvelles perspectives, en termes de missions et de carrière.

Le SNADIGE restera donc particulièrement vigilant sur la place qui sera accordée aux Administrateurs INSEE au sein de la DGTPE, tant en termes de missions que d'accès aux postes de responsabilité.

Isolés oubliés ?

En décembre dernier, le SNADIGE a diffusé un questionnaire auprès des administrateurs et IG en poste à l'extérieur de l'univers SISA (système d'information statistique de l'administration, ensemble constitué de l'INSEE, la DGTPE et les services statistiques ministériels - SSM). Cette population (200 personnes, soit 27 % des administrateurs & IG, quelquefois appelées en interne « les isolées ») souffre, du fait de son éloignement, d'un déficit de communication de la part de la maison-mère d'autant plus important que l'activité exercée est éloignée de la statistique ou des études économiques publiques. Notre questionnaire (cf. snadige.free.fr) avait pour but de cerner ce manque d'information, de le quantifier et d'explorer des solutions.

Les enquêtes ont été approchées par courriel ; sur les 136 contactés, 41 ont répondu (soit un taux de réponses de 30 %). La majorité appartient au secteur public et les plus de 50 ans ont été plus enclins à retourner le questionnaire. Même si une

totale représentativité ne peut être garantie, les résultats permettent de faire un constat très net : quel que soit le sujet (situation administrative, mobilité professionnelle, activités de l'INSEE, suivi, gestion et valorisation de la carrière), **l'information et, corrélativement, l'intérêt porté par l'INSEE à ses ressortissants extérieurs sont qualifiés de globalement très insuffisants.**

Pour y remédier, la proposition d'un Extranet accessible aux extérieurs (une newsletter a également été suggérée) et/ou d'un séminaire rassemblant une fois par an (ou tous les deux ans) les extérieurs et la maison-mère, est bien accueillie. A tout le moins, une diffusion plus large de documents existants (de « l'annuaire orange » jusqu'à INSEE Actualités Magazine) pourrait déjà être entreprise.

Les résultats détaillés de l'enquête peuvent être consultés sur snadige.free.fr et le site Intranet du SNADIGE

Nouvel épisode d'un feuilleton statutaire

Le projet de la direction de l'Insee a passé l'épreuve du CTPM le 18 janvier dernier (voir le projet de décret sursnadige.free.fr). Il était arrivé l'été dernier à la Fonction publique sans aucun amendement de la DPMA (qui ne l'a transmis qu'avec l'insistance de notre directeur général), mais il en est revenu alourdi de deux dispositions différentes.

La première vient **limiter le nombre des IG pouvant accéder à la classe exceptionnelle, et donc à la hors échelle D**. Cette limite est définie en proportion de l'ensemble des membres du corps (et non des effectifs budgétaires), et elle est de 20 % du corps (soit aujourd'hui 10 IG). Ni le statut des ingénieurs des mines, ni celui des ponts, ni le (projet de) statut des ingénieurs des télécoms, ni celui présenté par les Commissaires Contrôleurs des assurances au même CTPM ne comportent une quelconque limitation à ce niveau de la carrière. Les seuls ingénieurs qui fassent exception sont les IGRF. Pourquoi, notre direction ne s'est-elle pas davantage inspirée des statuts des autres corps d'ingénieurs dès sa première proposition en octobre 2003 ? Nous avons déjà vigoureusement protesté à l'époque contre cette auto-limitation, mais le mystère reste entier ! Quant à la stratégie de mise en œuvre de cette sélection à 20 %, le directeur général a tenu à nous assurer qu'il éviterait de promouvoir des

IG trop jeunes pour garder une fluidité suffisante, qu'il excluait les IG déjà arrivés au delà de la HED en position de détachement sur des emplois supérieurs, et que les promotions ne seraient pas limitées aux membres du comité de direction.

Le second amendement, imposé par la Fonction publique à tout nouveau statut depuis décembre 2004, vise à éviter l'application de la notion de profession réglementée, telle qu'interprétée par le droit communautaire. L'objectif est de **favoriser la mobilité inter-corps** en ouvrant chaque corps à tous les autres corps et cadres d'emplois de même niveau, sans contingentement numérique, sans exigence de durée de service antérieur et avec possibilité d'intégration. La version adoptée par notre direction se distingue de celles du Contrôle des Assurances et des Télécoms en limitant l'ouverture aux seuls corps recrutant à la sortie de l'X, et en posant l'exigence d'une ancienneté (identique à celle exigée des administrateurs).

Nos élus présents le 18 janvier (Jacques Garagnon et Jean Patrick Bernard) ont dit leur peu d'enthousiasme pour ce nouveau statut, mais sans s'y opposer formellement, afin de ne pas retarder davantage son adoption. Prochaines étapes : le Conseil d'Etat, le Conseil supérieur de la fonction publique...la route est peut-être encore longue !

« Une identité forte et une tradition d'excellence que l'INSEE doit préserver tout en s'adaptant aux défis de demain »

Rapport de la mission de l'IGF sur l'INSEE¹

Après accord du ministre Gaymard, le rapport de synthèse écrit par Philip DANE (12 pages) est en accès libre sur le site Internet de l'Insee et sur l'extranet SSM. Le rapport détaillé (43 pages + annexes) a été communiqué aux syndicats par la direction de l'INSEE. Ce(s) rapport(s) ne sont donc plus confidentiels, mais leur diffusion doit rester limitée "en interne". Il peut être demandé au SNADIGE

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'accord donné par le ministre à la diffusion de ce rapport qui analyse honnêtement le système statistique français par comparaison avec huit de ses équivalents étrangers. Il est vrai que cette diffusion est d'autant moins gênante **les conclusions sont très élogieuses pour l'Insee tant sur le critère de la qualité que de celui du coût**. Mais, eussent-elles été plus critiques, il était important que le personnel puisse avoir connaissance de ses conclusions, à l'Insee et

dans les SSM. Dire qu'à son lancement, la lettre de cette mission, signée du ministre Sarkozy, était elle-même confidentielle !

Le regard critique de Philip DANE sur l'Insee est intéressant :

L'indépendance de l'Insee est réelle mais très mal assurée juridiquement. Libre de toute instance de supervision, l'Institut n'éprouve pas assez le besoin de faire du « reporting » comme ses homologues étrangers. Son activité n'est pas arbitrée sur la base d'un « catalogue de produits » et d'ailleurs l'Insee ne dispose pas non plus d'indicateurs ni de satisfaction de la demande, ni de mesure de la charge statistique. Bref « *l'Insee doit ainsi opérer une sorte de « révolution culturelle », pour réussir à s'ouvrir plus sur l'extérieur et passer d'une logique industrielle à une logique de services, tout en maintenant une identité forte et une tradition d'excellence.* »

En bref

↳ L'assemblée générale ordinaire du SNADIGE se tiendra le 7 avril prochain à 18h30 (INSEE DG – salle Closon). Adhérents, futurs membres, venez nombreux, nous rencontrer et nous faire part de vos attentes !

↳ La CAP du corps des administrateurs pour la promotion à la hors-classe a eu lieu le 17 novembre 2004. (voir les résultats de la CAP sur notre site Intranet).

↳ La Lolf, loi organique pour les lois de finances, vise à mettre en relation étroite dépenses et résultats afin d'introduire dans la gestion administrative la notion de performance. Les personnels Insee qui travaillent dans les SSM verront leur effectif et leur masse salariale complètement inscrits au budget du ministère concerné : attachés « gagés » parce que remboursés partiellement, et surtout chefs de bureau ou chargés de sous-direction mis à disposition gratuitement par l'Insee. Le système actuel est une pièce essentielle de la gouvernance actuelle du SSP : **Attention** à ce qu'il ne soit pas modifié sans que cette gouvernance ne soit revue dans son ensemble pour la rendre conforme aux recommandations des rapports Dane et Charpin.

↳ Mobilisation contre le projet de directive Bolkestein. Cette directive couvre un éventail très large d'activités de services, y compris les services liés à la santé, les services à domicile, comme le soutien aux personnes âgées. Outre le principe du pays d'origine (prestataire soumis uniquement à la loi de son pays d'établissement) largement contestable en raison des risques de dumping sociaux et juridiques, une telle directive entraînerait inéluctablement la détérioration des systèmes légaux de pension, d'aide sociale ou de couverture des soins de santé au profit de systèmes privés et signifierait également la dérégulation de nos systèmes éducatifs et la fin de toute forme de diversité culturelle. En outre, elle aurait pour conséquence de remettre en cause des droits des travailleurs tels qu'ils sont consacrés par les lois nationales des pays de l'Union européenne.

¹ Rapport établi par M. Baffert, P. Cunéo et J. Senèze avec la participation de V. Damas sous la supervision de Philip Dane, inspecteur général des finances.